

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
04 13 31 54 03

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 10g - Ventabren - Reclassement d'une section dans la voirie communale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La RD10g, pour la partie située entre le carrefour avec la RD10 et la limite de commune avec Eguilles, soit du PR 0+000 au PR 1+249, est une voie de desserte locale, qui a vocation à devenir l'axe de desserte de la zone d'activité de Château Blanc. A ce titre, elle peut donc faire l'objet d'un reclassement dans la voirie communale de Ventabren.

La commune de Ventabren a donné son accord sur ce reclassement par courrier en date du 16 mai 2018 et va prochainement faire voter ce transfert.

L'état de la chaussée de la RD10g ne justifie pas une remise en état préalable.

Par ailleurs, la loi du 09 décembre 2004 qui modifie l'article L 131.4 du Code de la Voirie Routière, dispense désormais d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que la destination de la voie reste inchangée et qu'il n'y a donc pas nécessité d'une enquête publique, il convient de confirmer ce changement de domanialité et de se prononcer de façon définitive sur ce reclassement.

Le présent rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

